

## Championnats Ile-de-France Interclubs Avenir

Tour qualificatif pour les Championnats Nationaux Interclubs Avenir

08/10/2023 – Lieu à définir

Le règlement des Championnats Nationaux Interclubs Avenir, tel qu'indiqué dans le Règlement des Compétitions Nationales, s'applique aux Championnats LIFA

### Divisions

- Interclubs U18-U20 Mixte Nationale 1
- Interclubs U18-U20-U23 Mixte Nationale 1
- Interclubs U18-U20 Mixte Nationale 2
- Interclubs U18-U20-U23 Mixte Nationale 2

### Catégories

Cette compétition est ouverte aux athlètes des catégories Cadets, Juniors pour les interclubs U20.

Cette compétition est ouverte aux athlètes des catégories Cadets, Juniors, Espoirs pour les interclubs U23.

### Engagements – Compositions d'équipe

Les clubs participants, lors de la saison en cours, aux championnats nationaux interclubs dans les divisions Elite et N1 ne peuvent pas participer à la division Nationale 2

Les clubs sont autorisés à présenter une équipe U20 et U23 mais ne pourra pas engager deux équipes d'une même catégorie sur deux divisions différentes.

Les clubs devront déclarer leur volonté d'engager une équipe U20 et/ou U23 ainsi que la division dans laquelle ils souhaitent matcher par e-mail à [hatem.benayed@athleif.org](mailto:hatem.benayed@athleif.org) avant le dimanche 25 Septembre 2023 à 10h00.

Les engagements se feront ensuite en ligne via le module d'engagement. **Attention, toute équipe qui s'engagerait directement sur le module sans s'être préalablement déclarée par e-mail avant la date limite sera refusée.**

### Qualification des athlètes

- Les athlètes participant devront avoir une **licence compétition valide** au titre de la nouvelle saison 2023-24. La licence devra être saisie au plus tard la veille de la compétition, c'est-à-dire avant le samedi soir à 23h59. Une sortie papier devra être présentée pour justifier des licences enregistrées la veille de la compétition.

- Un athlète ne pourra être engagé que dans une seule équipe.

- Le nombre d'athlètes mutés ou/et étrangers en application des dispositions des Règlements Généraux de la FFA est limité à **2 hommes et 2 femmes par équipe.**

- ***N.B : Un athlète est considéré comme muté au regard des règlements sportifs pendant une période de trois-cent-soixante-cinq (365) jours à compter de la date de validation de sa mutation.*** Les athlètes ayant muté depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 devront avoir une licence à jour au titre de leur nouveau club.

## Règlementation des divisions

. Division Nationale 1 : chaque équipe pourra présenter un seul athlète de chaque sexe dans chacune des épreuves. Les performances **de l'ensemble** des athlètes seront retenus.

. Division Nationale 2 : chaque équipe pourra présenter un seul athlète de chaque sexe dans chacune des épreuves. Pour chaque épreuve, **seule la meilleure performance masculine OU féminine sera retenue.**

En cas d'ex aequo, les clubs seront départagés au nombre de 1<sup>er</sup> place. Si l'égalité persiste, le départage se fera sur le nombre de 2<sup>ème</sup> place et ainsi de suite.

## Règlement technique

### Possibilité de doubler :

N1 > Un athlète pourra participer à une course et un concours, ou à 1 saut et 1 lancer (pas 2 concours de la même famille)

N 2 > Un athlète pourra participer à une course et un concours, ou à 2 concours.

**Courses de haies** : les athlètes des catégories Cadets et Juniors participent aux épreuves de haies correspondant à leur catégorie (ex : 110m haies à 0,99m pour les JUM).

**Concours de lancers** : les athlètes des catégories Cadets et Juniors lancent les engins correspondant à leur catégorie (ex : marteau 5kg CAM, poids 3 kg CAF, etc.).

**2000m steeple** : cette épreuve est ouverte aux athlètes Cadets, Juniors et Espoirs, la hauteur des barrières sera de 84cm pour toutes les catégories.

### Participation des athlètes de la catégorie Cadets :

Pas de restriction de participation ; les athlètes de la catégorie cadets peuvent participer à toutes les épreuves.

**Nombre d'essais** : 4 essais pour tous les concurrents des interclubs

### Mise à disposition des officiels par les clubs

Chaque équipe devra fournir deux officiels pendant la totalité de la compétition.

Celui-ci doit être licencié pour le club pour lequel il est pris en compte.

**Il doit avoir une qualification d'officiel valide, au minimum de niveau départemental.**

**Toute équipe ne respectant pas cette obligation sera pénalisée de 750 points.**

### Epreuves de relais 4x200m

Les formulaires de composition de relais sont à déposer 30mn au plus tard avant le début des épreuves de relais.

### Montées de barre

Hauteur : 1<sup>ère</sup> barre CAF/JUF/ESF 1m20 – CAM/JUM/ESM 1m36, puis montée de barre uniforme de 4cm en 4cm.

Perche : 1<sup>ère</sup> barre CAF/JUF/ESF 1m60 – CAM/JUM/ESM 1m80, puis montée de barre uniforme de 10cm en 10cm.

### Rappel du Règlement national concernant les épreuves de Hauteur, Perche et Triple saut

- Saut en Hauteur : durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 30 secondes sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 2 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 25.17 dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.

- Saut à la Perche durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 3 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 25.17 Dans le où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.

- Triple saut :

Masculins : A chacun des essais, le concours débutera avec la planche à 9 m et se poursuivra avec la planche à 11 m, puis la planche à 13 m. Dans chacun des sous-concours, l'ordre fixé par le tirage au sort sera respecté ;

Féminines : A chacun des essais, le concours débutera avec la planche à 7 m et se poursuivra avec la planche à 9 m, puis celle à 11 m. Dans chacun des sous-concours, l'ordre fixé par le tirage au sort sera respecté.

### **Mise à disposition des officiels par les clubs**

Chaque équipe devra fournir **deux** officiels pendant la totalité de la compétition.

Celui-ci doit être licencié pour le club pour lequel il est pris en compte.

**Il doit avoir une qualification d'officiel valide, au minimum de niveau départemental.**

**Toute équipe ne respectant pas cette obligation sera pénalisée de 750 points.**